EPILADY®

THE WORLD OF EPILADY

EP850-10

Fr

lady B

Mode d'emploi et garantie EP-850-10

L'action douce et hygiénique du Lady Bikini vous permet de choisir la longueur des poils près du maillot ou à d'autres endroits sensibles du corps, ou de raser complètement ces poils gênants, avec facilité et en toute sécurité.
Lady Bikini est équipé d'un guide-tondeuse A en forme de peigne qui peut être ajusté suivant la longueur des poils. L'utilisation de Lady Bikini sans le guide-tondeuse vous permet de vous raser en toute sécurité et tout près de la peau.

Lire attentivement les instructions avant l'emploi.

Instructions de sécurité
- Cet appareil ne doit être utilisé qu'aux fins décrites dans ce guide.
- Ne pas utiliser l'appareil s'il ne fonctionne pas correctement.
- Seuls les pièces de rechange du fabricant doivent être utilisées ! D'autres pièces pourraient ne pas êtres adaptées, endommageraient le rasoir et risqueraient de vous blesser.

Attention :
- Ne pas utiliser cet appareil sur des blessures ouvertes, des coups de soleil ou des hématomes.
- Ne pas utiliser cet appareil dans le bain ou la douche.
- Ne pas laisser à la portée d'enfants !

Insertion des piles

- Oter le couvercle de pile F en le tirant vers vous (Fig. 1).
- Insérer une pile 1,5V LR6 tel qu'indiqué dans le compartiment et remettre le couvercle tel qu'indiqué sur le dos.

Fonctionnement
Allumer la tondeuse en poussant le bouton On/Off vers l'avant. Positionner le guide-tondeuse à sa position

maximale en tournant l'anneau de réglage E dans le sens des aiguilles d'une montre jusqu'à ce qu'il soit en butée. Réduire graduellement afin d'atteindre la longueur voulue (Fig. 2). Positionner le rasoir à la position requise sur votre peau et le glisser doucement dans un mouvement avant-arrière. Pour une coupe près de la peau, enlever le guide-tondeuse en l'ôtant avec l'ongle de votre pouce grâce à la cannelure située sur le guide (Fig. 3). L'assemblage de la lame B est donc près de votre peau et vous donne un rasage très lisse. Une fois l'opération terminée, éteindre le bouton On/Off et remettre le guide-tondeuse en place jusqu'au déclic (Fig. 4).

Nettoyage et entretien

Votre tondeuse est lubrifiée en permanence.
La nettoyer uniquement avec la brosse de nettoyage.

- Retirer le guide-tondeuse A et retirer l'assemblage de la lame B avec l'ongle de votre pouce grâce à la cannelure située au bas de l'assemblage de la lame (Fig. 5).
- Nettoyer soigneusement toutes les pièces externes et internes avec la brosse de nettoyage fournie.
- Remettre en place l'assemblage de la lame et le guide-tondeuse.
- Si l'appareil ne fonctionne pas normalement, vérifier le niveau des piles et l'installation de l'assemblage de la lame.

Attention :
Ne pas enlever ni nettoyer l'assemblage de la lame lorsque l'appareil est allumé.

Entretien des piles

- Afin de protéger l'appareil contre une fuite de la pile, enlevez la pile après utilisation si vous ne pensez pas utiliser l'appareil pendant un mois ou plus.
- Enlever les piles usées ou vides.

- Les piles hors d'usage doivent être déposées uniquement dans les points de collecte prévus à cet effet.

Pièces de l'appareil

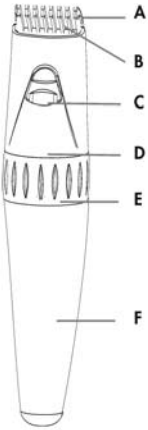

A. Guide-tondeuse
B. Assemblage de la lame
C. Bouton On/Off
D. Corps de l'appareil
E. Anneau de réglage
F. Couvercle de pile

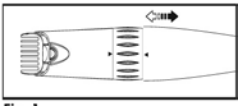
Fig. 1

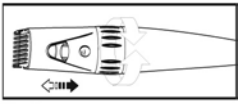
Fig. 2

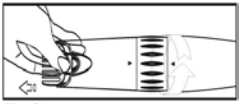
Fig. 3

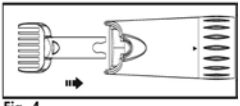
Fig. 4

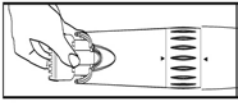
Fig. 5

Attention : Vous ne devez pas vous débarrasser de cet appareil avec vos déchets ménagers. Un système de collecte sélective pour ce type de produit est mis en place par les communes, vous devez vous renseigner auprès de votre mairie afin d'en connaître les emplacements. En effet, les produits électriques et électroniques contiennent des substances dangereuses qui ont des effets néfastes sur l'environnement ou la santé humaine et doivent être recyclés.

Garantie commerciale

La garantie et les services après-vente ne sont valables que pour le pays où le produit est commercialisé.
Si vous constatez un problème de fonctionnement dans l'année qui suit l'achat de votre appareil, il sera remplacé gratuitement, à condition que vous ayez respecté le mode d'emploi et les instructions d'entretien, et que ce problème ne résulte donc pas d'une négligence ou d'un mauvais usage de l'appareil. La garantie ne couvre pas les pièces présentant des signes d'usure à l'utilisation. La garantie ne s'applique pas aux dommages résultant du transport, de chutes accidentelles ou de manipulations erronées.

Service

Le produit ne peut pas être réparé par l'utilisateur.
S'il ne fonctionne pas, lisez les instructions, vérifiez votre fusible ou le disjoncteur général. S'il ne fonctionne toujours pas, contactez votre revendeur.

Garantie légale

Indépendamment de cette garantie, le vendeur reste tenu des défauts de conformité du bien au contrat et des vices rédhibitoires dans les conditions prévues au Code de la consommation et aux articles 1641 à 1649 du Code civil.

- **Article L. 211-*4* du Code de la consommation :**
  "Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa res-ponsabilité".
- **Article L. 211-5 du Code de la consommation :**
  "Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1 Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre en égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2 Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté".

- **Article L. 211-12 du Code de la consommation :**
  "L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien".
- **Article 1641 du Code civil :**
  "Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus".
- **Article 1648, alinéa 1 du Code civil :**
  "L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice".

Fabriqué en RPC
Distibué par Epilady Europe - France
www.epilady.com
www.epiladyeu.com

EPILADY TECHNOLOGY

NANO SILVER ANTIBACTERIAL TECHNOLOGY